

## 4. ACCORDER LA PRIORITÉ À LA PRÉVENTION

### PRINCIPE 4 : NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE



L'HYPOTHÈSE CENTRALE DU PRINCIPE 4 EST QU'AGIR AUJOURD'HUI PEUT CONSIDÉRABLEMENT RÉDUIRE LES RISQUES DE CONFLIT ET DE CRISE DANS LE FUTUR. Accorder la priorité à la prévention exige la combinaison de systèmes d'alerte précoce et de modalités d'intervention rapide permettant de gérer les crises, et la capacité de tenir compte des racines de la fragilité les plus susceptibles de provoquer des crises et de s'y attaquer avant que les crises ne surviennent. De bonnes analyses (partagées) du risque, une compréhension de l'économie politique et la capacité à prendre des mesures rapides quand le risque de conflit et l'instabilité paraissent imminents sont les éléments indispensables d'une prévention efficace. Il est également important de renforcer les capacités locales et régionales pour prévenir et résoudre les conflits.

L'Enquête 2009 a indiqué que les acteurs internationaux avaient pris des initiatives spécifiques pertinentes pour la prévention des crises mais que la couverture était fragmentée et l'efficacité mitigée. En outre, ces initiatives sont trop souvent restées isolées (*i.e.* elles n'ont pas été planifiées dans le cadre d'une stratégie générale de prévention des crises et n'ont pas contribué à l'engagement plus général des partenaires au développement). L'Enquête 2011 démontre qu'il y a eu peu de progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de ce principe au cours des deux dernières années.

Des systèmes d'alerte précoce ont été établis dans la plupart des pays, à l'exception de la RCA. La multiplicité des systèmes et le manque de coordination entre eux dans plusieurs pays, y compris la Guinée-Bissau, Haïti, le Libéria, le Soudan du Sud et le Timor-Leste, constituent un motif d'inquiétude.

Dans certains pays, les systèmes d'alerte précoce ont fonctionné mais ils n'ont pas conduit à des interventions rapides efficaces (Burundi, Comores et Tchad). Cela pose des questions sur l'efficacité des systèmes établis et le degré auquel les partenaires au développement sont désireux ou capables d'intervenir rapidement quand une crise est imminente. L'explication repose peut-être en partie sur le fait que les partenaires au développement ne semblent pas opérer au sein d'un cadre partagé pour la prévention de conflit (Haïti, Libéria, RCA, Somalie et Soudan du Sud), ce qui limite clairement l'efficacité de leurs interventions. Plus généralement, l'accent ne semble pas être suffisamment mis sur l'évaluation de l'impact du soutien des partenaires au développement aux initiatives de prévention, ce qui rend l'amélioration de ce principe difficile (une faiblesse qui a également été observée dans la section sur le Principe 2).

### RECOMMANDATIONS

- Coordonner et rationaliser les efforts de soutien aux systèmes d'alerte précoce au sein d'un cadre national général pour la prévention des conflits.
- Renforcer le lien entre les alertes précoces et les interventions rapides, et procéder à des évaluations régulières de l'efficacité du soutien aux initiatives de prévention.
- Analyser systématiquement les racines des conflits comme base pour la programmation, y compris du point de vue de l'évaluation des risques.
- Renforcer les capacités locales.

Une analyse insuffisante des racines de la fragilité est citée comme un motif d'inquiétude dans plusieurs cas (Burundi, RCA, RDC, Somalie, et Tchad), risquant de conduire à des réponses à court terme qui peuvent contribuer à la répétition des cycles de crises (voir aussi Principe 1). L'exception est la Sierra Leone, où les partenaires au développement font des efforts explicites pour résoudre le chômage des jeunes, un des vecteurs potentiels de conflit. Une évaluation partagée du risque entre les partenaires au développement semble aussi être l'exception plutôt que la règle.

Enfin, les données concernant l'analyse et la prévention de conflit régionales (*i.e.* au niveau supranational, tel que la région des Grands Lacs) sont mitigées. En RCA, par exemple, l'analyse inadéquate des vecteurs de conflit régional par les partenaires au développement a été considérée comme une faiblesse significative, alors qu'au Timor-Leste les efforts des partenaires au développement pour renforcer les capacités locales et régionales de gestion des conflits sont considérés comme louables. Peu d'éléments indiquent que les partenaires au développement sont suffisamment concentrés sur le renforcement des capacités locales en termes de prévention ou de résolution de conflit. ■



Extrait de :  
**International Engagement in Fragile States**  
Can't We Do Better?

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/9789264086128-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « Accorder la priorité à la prévention », dans *International Engagement in Fragile States : Can't We Do Better?*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264094796-8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).